



©Tobias Barth

Guide pour apprendre à
voler

Contenu

Introduction	2
Tarifs et cotisations.....	3
Formalités.....	7
Visite médicale.....	8
Votre progression.....	9
Le «Logbook».....	11
Formation théorique.....	12
Examen théorique.....	13
La préparation à l'examen.....	14
L'examen de licence.....	15
Comment procéder.....	16
Conclusions.....	17

Introduction

Félicitations !

Avec le téléchargement de ce guide, vous avez fait le premier pas pour obtenir votre licence de pilote de planeur !

Dans ce guide, vous aurez toutes les informations et tous les conseils utiles pour vous guider jusqu'à l'obtention de votre licence de pilote de planeur.

Vous y trouverez également les exigences légales, une estimation des coûts et comment nous contacter pour devenir membre de notre Groupe Genevois de Vol à Voile de Montricher (GGVVM).



Tarifs et cotisations

La première chose que vous pouvez faire, c'est d'essayer notre formule de découverte ! Elle vous permet de vivre 5 vols de formation à un coût réduit, sans aucun engagement ni aucune démarche, et ce avant même de vous inscrire dans une quelconque formation. Si vous êtes comme nous, après cet essai, vous serez accro...

Le coût pour l'obtention de la licence varie d'une personne à l'autre, selon votre implication. Si vous volez régulièrement, vous retenez mieux les enseignements et la progression est plus rapide. A votre première saison déjà, si vous volez fréquemment, vous pourrez piloter seul à bord d'un planeur (solo), et obtenir votre licence la saison suivante.

Pour CHF 4500.- environ, cela dépend de votre rythme, vous aurez déjà votre licence de planeur. Ce calcul inclut la formation pour l'obtention de la licence, mais aussi la cotisation de votre première année au sein de notre club.

Cela reste bien moins coûteux que d'obtenir une licence d'avion (env. CHF 20'000.-) et c'est, par exemple, similaire à l'achat d'un bon vélo de sport ou de vous équiper pour pratiquer de la plongée.

Tarifs et cotisations (suite)

Voici une répartition de certains coûts :

- L'offre de découverte «passeport fascination» est de CHF 350.-. Elle comprend 5 vols de formation. Il n'y a aucun engagement, ni aucune formalité de votre part. Il vous suffit de commander ce bon unique sur notre site Internet, venir nous trouver et voler.

Pour la formation :

- La cotisation au club est de CHF 650.-/an pour les élèves.
- Une estimation pour un pilote de 20 ans, jusqu'à la licence, compte CHF 3300.- pour env. 65 vols.
- Les cours théoriques (21 sessions durant l'hiver) sont donnés par nos instructeurs : CHF 330.-
- L'inscription à l'examen théorique de l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) est de CHF 200.-
- L'examen pratique en vol par l'examineur officiel de l'OFAC est de CHF 250.-
- Il n'y a aucun équipement spécifique pour voler, juste de bonnes chaussures, un chapeau et des lunettes de soleil.

Le total est approximativement de CHF 4400.-

Tarifs et cotisations (suite)

Avant d'obtenir définitivement la licence, vous aurez déjà la possibilité d'être en solo dans un planeur. Vous pourrez alors voler autant que vous le souhaitez, mais en restant près de notre aéroport et sous la supervision d'un instructeur. Vous pourrez ainsi vraiment sentir la totale liberté et dans le même temps perfectionner vos compétences !

Une fois que vous êtes licencié vous pourrez, comme membre du club, voler autant que vous voulez en louant les planeurs que nous mettons à votre disposition. Vous vous perfectionnerez alors pour apprendre le vol de distance, pour parcourir des centaines de kilomètres, apprendre à monter dans les ascendances thermiques, surfer sur le relief avec la force des vents, et bien d'autres choses encore, ou simplement vous promener dans le ciel.

Cela signifie que le prix du décollage, plus la location du planeur à un tarif horaire, vous permettront de réaliser le rêve d'Icare durant plusieurs heures, en volant à un tarif incroyablement bas.

Des offres spécialement avantageuses sont prévues pour les pilotes qui volent souvent et/ou longtemps.

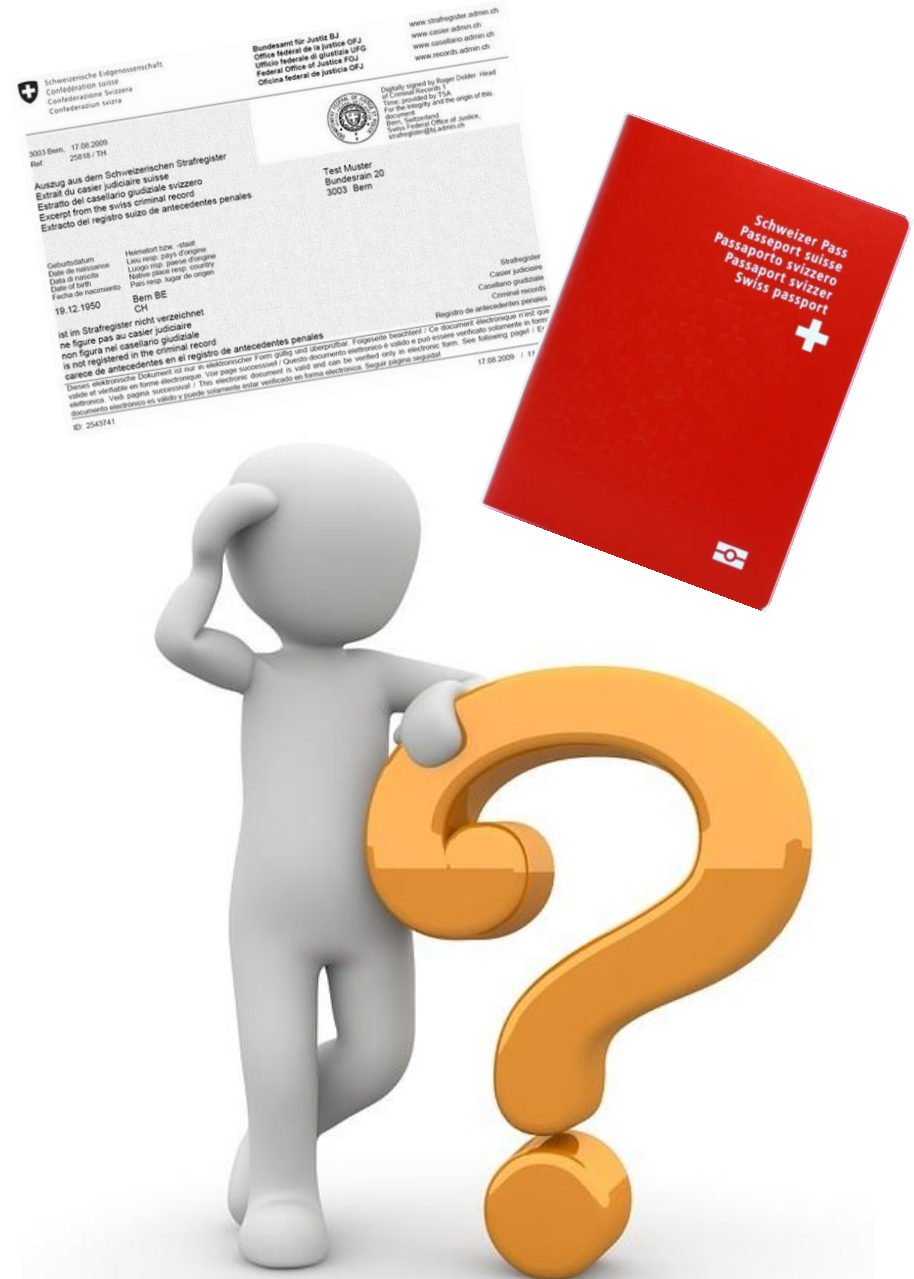
Formalités

Pour débuter votre formation, il n'y a pas besoin de faire des démarches administratives ennuyeuses, l'inscription au club est suffisante !

L'âge minimum pour apprendre à voler est de 11 ans seulement ! Cela dépendra naturellement de la taille et du poids de l'élève à ce moment, car il faut tout de même pouvoir manœuvrer les gouvernes....

Pour voler en solo sous supervision de l'instructeur, le minimum est de 14 ans

Par contre, pour se présenter et obtenir la licence, il vous faudra avoir au moins 16 ans.





Médical

Lorsque votre progression sera suffisante, mais avant d'avoir obtenu votre licence, vous pourrez déjà prétendre à voler en solo dans un planeur.

A ce moment, il vous faudra produire un certificat médical qui atteste que vous êtes apte à être un «commandant de bord». Nous recommandons toutefois de faire ce contrôle suffisamment tôt, pour être certain que vous n'ayez pas de contre-indication à notre sport.

Ce document officiel ne peut être obtenu qu'auprès de certains médecins agréés par l'OFAC. Rassurez-vous ils sont nombreux et nous tenons une liste à votre disposition.

La visite médicale est valable plusieurs années, selon votre catégorie d'âge.

Votre progression

Au début de votre formation, vous allez recevoir votre «**fiche de progression**».

Chaque étape y est notée et appréciée en compagnie de vos instructeurs. Vous pourrez ainsi visualiser et mesurer vos progrès en tant que pilote.

La formation pratique suit un programme qui débute par de simples exercices d'accoutumance, puis les manœuvres de base.

Ensuite vous vous exercerez à faire des atterrissages de précision, du vol thermique, des situations d'urgence, du vol sans instrument et plein d'autres choses captivantes et intéressantes.





Votre progression (suite)

Les grandes étapes de votre apprentissage seront, entre autres :

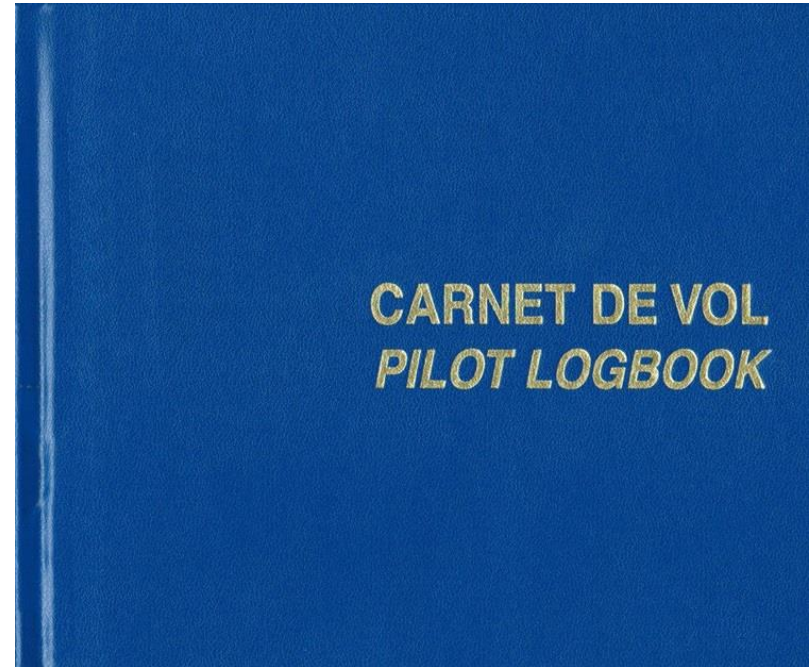
- ✓ Vols en double commande avec un instructeur sur le planeur biplace d'école
- ✓ Vols solo sur le planeur d'école
- ✓ Vols solo sur un planeur monoplace
- ✓ Cours théoriques
- ✓ Examen théorique
- ✓ Préparation à l'examen pratique
- ✓ Examen pratique et obtention de la licence

«Logbook»

Le «**logbook**» est votre livre officiel dans lequel vous noterez tous les vols que vous ferez pendant votre formation, et même au-delà de l'obtention de votre licence.

Vous pourrez y mesurer combien vous ferez de décollages et d'atterrissages, avec le nombre d'heures de vol que vous totaliserez dans votre carrière de pilote.

Vous y consignerez chaque étape importante de votre carrière, toutes vos formations spéciales ainsi que les types de planeurs que vous aurez appris à voler.



Formation théorique

L'instruction théorique est dispensée pendant l'hiver dans les cours organisés certains soirs par nos moniteurs.

A cette occasion, vous étudierez les branches suivantes :

- Législation aérienne
- Connaissances des planeurs
- Principes du vol
- Planification des vols et performances
- Performances humaines
- Météorologie
- Navigation
- Procédures opérationnelles

Tout cela sera bien-sûr complété par votre travail individuel !



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Federal Department of the Environment, Transport, Energy and
Communications DETEC
Federal Office of Civil Aviation FOCA
Safety – Division Flight Personnel
3003 Bern

**SPL
LAPL(S)** Skill test
Proficiency Check

Applicant's licence number:

Applicant last name: first name: date of birth:
place of birth: place of origin: nationality:
post code: city: street:
phone/fax home: phone/fax office:
e-mail:

☐ Initial skill test SPL ☐ repetition of failed / partial passed skill test, from date:
☐ Initial skill test LAPL(S) ☐ proficiency check
☐ commercial extension (for SPL only) ☐ conversion to an EASA licence (from non-EASA countries)

Instructor last name: first name:
signature of flight instructor:
licence number:

The ATO confirms that the candidate has been trained according to the approved syllabus and assures the level of proficiency required

ATO name: registration number:
name of chief flight instructor: licence number:
signature of chief flight instructor:
location & date:

1 Details of flight ☐ Aero tow launch ☐ Winch launch ☐ Self-launch
date: type of sailplane: registration:
departure/destination: block-off: block-on: block time: # of landings:

2 Result of skill test "delete as necessary" Applicant's signature:
 "pass" "fail" "partial pass"

3 Remarks

Examiner: last name: first name:
signature of flight examiner:
examiner authorisation valid until:
location and date:

FOCA/EASA Form 62.020 - 09.2017
EASA AMC1 FCL.125
1/5

Examen théorique

Une série de pré-examens sera effectuée pour s'assurer d'avoir acquis toutes les connaissances nécessaires.

Dès que votre degré de préparation sera satisfaisant, le chef-moniteur pourra vous présenter à l'examen théorique officiel.

Il se fait sous forme écrite (QCM avec 120 questions), avec un minima de 75% de bonnes réponses.

La théorie est valide pour vous présenter à l'examen pratique dans les 24 mois.

Préparation à l'examen de licence

Avant de se présenter à l'examen pratique pour la licence, l'élève-pilote doit prouver qu'il a :

- ✓ Réussi les examens théoriques.
- ✓ Reçu au moins 15h d'instruction.
- ✓ Totalisé au minimum 45 vols .
- ✓ Au minimum 10 heures de vol en double commande.
- ✓ Fait 2h de vol en solo, sous supervision.
- ✓ Fait un vol de distance de 100km en biplace, avec un instructeur.



L'examen de licence

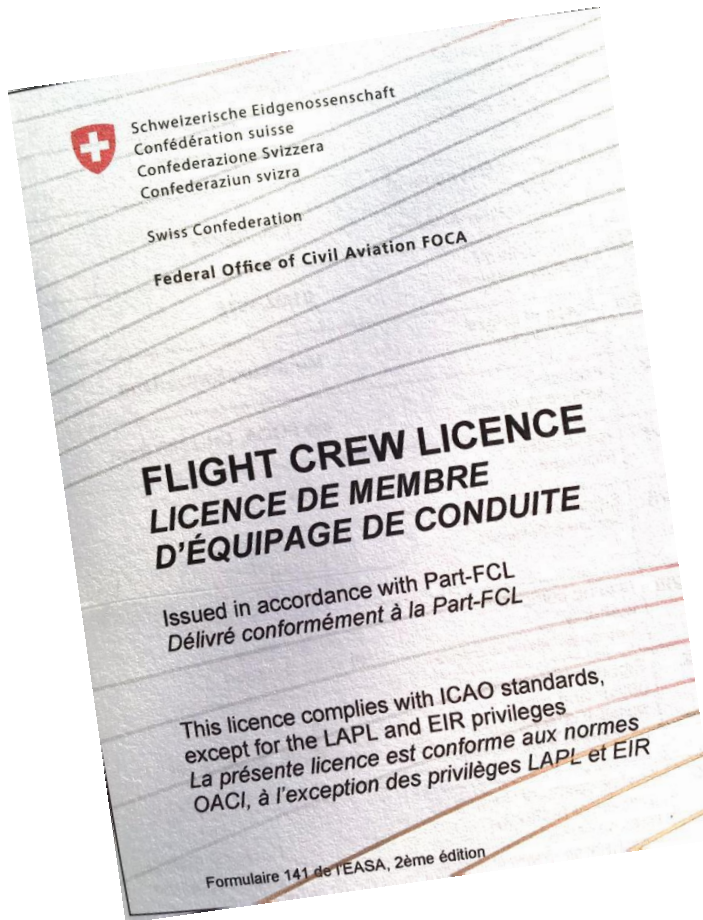
Le jour tant attendu est enfin arrivé ! Vous aurez rendez-vous sur l'aérodrome avec votre examinateur officiel et votre instructeur.

Tout d'abord, vous démontrerez à cet examinateur votre préparation au vol (conditions de vol, météo, préparation du planeur, etc).

Ensuite vous ferez un vol en sa compagnie et, à sa demande, vous devrez démontrer tout le savoir faire que vous aurez appris durant votre formation. Soyez sans crainte, vos instructeurs vous auront parfaitement préparé.

Parfois un vol supplémentaire peut être exigé.

Dès la réussite de l'examen, vous obtiendrez le précieux sésame et ses privilèges.





Comment procéder ?

Devenir pilote de planeur est très captivant.

Nous voulons que vous réussissiez tout en prenant du plaisir. Pour y parvenir, vous serez associé à un membre expérimenté, votre « Mentor », qui vous accompagnera jusqu'à l'obtention de votre licence.

Pour commencer, il vous suffit simplement de prendre contact avec nous. Mieux encore, vous pouvez venir nous rendre une petite visite sur l'aérodrome les week-ends de beau temps.

Vous serez mis en relation avec un instructeur et, si vous le souhaitez, vous pourrez déjà commencer à voler.

Conclusions

Voler en planeur est un sport vraiment excitant et nous sommes sans doute le meilleur endroit pour vous le démontrer.

Nous avons 13 appareils, soit 8 monoplaces, 3 biplaces et 2 avions de remorquage. De plus, notre club est très actif, dynamique, le tout dans un esprit de camaraderie.

Nous sommes impatients de vous accueillir sur notre aérodrome de Montricher, qui est situé à seulement 45 minutes de Genève.

Si vous n'avez pas de moyen de locomotion, nous organisons du co-voiturage. Autrement, le train peut vous déposer à quelques centaines de mètres.

Nous espérons que ce guide vous aura fourni un aperçu et vous aidera dans votre démarche. Nous restons à votre disposition s'il vous reste encore des questions.



